

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 09/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :


Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Anglais, de la composante UFR Arts Lettres Langues est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
Mme	CHAPUIS	Sophie	MCF CN	ALL / CNU 11 ANGLAIS
M	DIGONNET	Rémi	MCF CN	ALL / CNU 11 ANGLAIS
M	CLERC	Léo	PRAG CN	ALL / ANGLAIS 0422
Mme	SANTER	Anne Pauline	PRAG CN	ALL / ANGLAIS 0422
M	HACHE	Frédéric	PRCE HC	FST / ANGLAIS 0422
Mme	KAPPES LE MOING	Morgane	MCF HC	ALL / CNU 14 ESPAGNOL
Mme	AUBRUN	Flavie	PRAG CN	DROIT / ANGLAIS 0422
Mme	MARIN LAMELLET	Anne-Lise	MCF CN	ALL / CNU 11 ANGLAIS

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 09/04/2026



Le Président
Florent PIGEON